

PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30/06/2025

Nombre de membres afférent au Conseil Municipal : 11

Nombre de membres en exercice : 08

Nombre de membres présents : 07

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 Juin 2025

Etaient présents : Mrs Philippe FOURNIÉ, Christian DUSSEAU, Fatah SALMI, Jean-Louis SPESSATO, Mmes Valérie BELLOC, Corine CUCCAROLO, Roseline FOUCHÉ.

Etait absent : Mr Axel GROMER, excusé.

Madame Corine CUCCAROLO a été élue secrétaire de séance.

L'An Deux Mille Vingt Cinq et le Trente du mois de Juin à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-AIGNAN régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe FOURNIÉ, Maire.

ORDRE DU JOUR : (Voir convocation)

+ 1-Approbation du dernier compte rendu du Conseil Municipal du 12/06/2025

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont bien reçu, par voie dématérialisée, le compte rendu du 12 Juin 2025 et leur propose de le valider. Ce compte rendu est adopté à l'unanimité.

+ 2- Examen de l'avis rendu le 10 Juin 2025 par la Chambre Régionale des Comptes d'Occitanie à la suite de la saisine de la préfecture du Tarn-et-Garonne pour le Budget primitif 2025

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux que la Chambre Régionale des Comptes d'Occitanie a rendu un avis concernant le Budget primitif 2025 voté lors du conseil municipal du 07 Avril.

Il demande à chacun des conseillers s'ils ont bien reçu cet avis et s'ils ont bien pu en prendre connaissance. Chaque membre du conseil municipal confirme avoir reçu cet avis.

Monsieur le Maire donne lecture des points principaux de cet avis pour apporter des explications sur les modifications à apporter au budget 2025 pour se conformer à l'avis rendu par la Chambre Régionale des Comptes.

Cet avis est annexé au compte-rendu.

+ 3-Nouvelle délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2024 de la commune

Suite à l'avis de la Chambre Régionale des Comptes d'Occitanie rendu le 10 Juin 2025 sur le budget 2025, des corrections sont à apporter sur les restes à réaliser et sur l'affectation du résultat.

Monsieur le Maire présente les modifications à faire pour suivre l'avis de la Chambre Régionale des comptes :

- **Les restes à réaliser en dépenses d'investissement sont portées à 0 € et les restes à réaliser en recettes d'investissement sont portées à 302 624,75 €.**
- **La totalité du résultat de clôture de la section de fonctionnement de 36 332,78 € est affectée au 1068.**

Le Conseil Municipal a arrêté les comptes de l'exercice 2024 lors de sa séance du 19 Février 2025 avec le compte administratif qui fait apparaître les reports et les soldes d'exécution suivants :

Reports :

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	- 37 916.69 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :	0.00 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de :	98 095.45 €
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	36 332.78 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de :	0.00 €
En recettes pour un montant de :	302 624.75 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	0.00 €
--	--------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	36 332.78 €
---	-------------

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	0.00 €
---	--------

Ligne 001 :

Excédent de résultat d'investissement reporté (R001) :	60 178.76 €
--	-------------

Monsieur le Maire soumet au vote ces corrections

Votants : 07 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 07

(La délibération correspondante est annexée au présent compte-rendu)

Monsieur le Maire soumet au vote cette décision modificative.

Votants : 07 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 07

(La délibération est annexée au présent compte-rendu)

Suite à l'approbation de cette décision modificative, le Budget 2025 est le suivant :

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			
Commune (BP) - SAINT-AIGNAN - (n° SIRET : 21820152300014)			
VUE D'ENSEMBLE			
- Exercice 2025 -			
		FONCTIONNEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
	CREDITS DE FONCTIONNEMENT	303 386 €	303 386 €
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	0 €	0 €
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0 €	0 €
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	303 386 €	303 386 €
		INVESTISSEMENT	
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
	CREDITS D'INVESTISSEMENT	827 258 €	444 292 €
	+	+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT	0 €	330 658 €
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	0 €	60 179 €
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	827 258 €	835 129 €
		TOTAL	
	TOTAL DU BUDGET	1 130 644 €	1 138 515 €

Le Maire,
Philippe FOURNIÉ

La secrétaire de séance,
Corine CUCCAROLO

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.